



Salon des
métiers d'art
du Québec

Renseignements généraux

C'est avec enthousiasme que toute l'équipe vous souhaite la bienvenue à la 68^e édition du Salon des métiers d'art de Montréal de retour au PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL Salle 220DE!

Le manuel de l'exposant est conçu pour vous guider et vous conseiller le plus adéquatement possible.

Équipe du Salon

Location d'espace Location de stand clé en main, entrepôts, démonstrations	Gaétane Bergeron, 514 861-2787, poste 205 Directrice, Salons et grands événements gaetane.bergeron@metiersdart.ca
Logistique, montage, démontage, règlements d'aménagement, débarcadère, attractions,	Info à venir
Relation de presse, porte-parole, sondage, placement médias, outils publicitaires,	Laurence Lemoine, 514 861-2787, poste 212 Coordinatrice, communications et contenus laurence.lemoine@metiersdart.ca
Paiement et autres items relatifs à la comptabilité	Sylvain Légaré, 514-861-2787, poste 208 Comptable sylvain.legare@metiersdart.ca
Évaluation et jury	Sophie Aubut 514-861-2787 poste 207 Responsable du registraire sophie.aubut@metiersdart.ca

Coordonnées de l'exposition

ADRESSE DE LIVRAISON (DÉBARCADÈRE)

Nom de l'évènement : SMAQ 2024

Date de l'évènement : 12 au 22 décembre 2024

Nom du destinataire (entreprise/personne responsable) _____ / _____

Numéro de salle/stand : 220DE / ____

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Quai de déchargement

163, rue Saint-Antoine Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1X8

* Aucune livraison ne sera acceptée avant 7h, le mardi 10 décembre.

* Aucune livraison payable à la réception ne sera acceptée.

Information sur l'évènement

Montage : Mardi 10 décembre et mercredi 11 décembre.

Dates et heures de l'évènement: **du jeudi 12 au dimanche 22 décembre.**

De 10 h à 20 h du lundi au vendredi et de 10 h à 18 h les samedis et dimanches

Démontage : Dimanche 22 décembre de 18 h 01 à 23 h 59.

Voir la section « Procédures montage et démontage » pour plus d'informations.

Règlements et procédures

Carte d'accréditation

La carte d'accréditation est obligatoire pour tous les exposants et leur personnel. Elle permet d'entrer d'avoir accès au hall d'exposition. Elle doit être portée en tout temps. Les agents de sécurité ne connaissent pas tous les exposants et pour la sécurité de tous, ils doivent exercer un contrôle sévère des entrées et sorties. SMAQ fournit les accréditations gratuitement selon les dimensions du stand loué. Les cartes d'accréditation sont disponibles au bureau du promoteur sur le site lors du montage.

Livraison de marchandise durant le salon

L'entrée de marchandise peut se faire tous les jours durant l'événement dès 8 h 30, soit une heure et demie avant l'ouverture. Sous aucun prétexte, chariots, boîtes ou objets volumineux ne sont admis dans les allées durant les heures d'ouverture au public.

En voiture/camion : L'exposant dispose de 30 minutes pour décharger son matériel. Toute livraison doit être identifiée au nom de l'exposant et porter le numéro de son stand. Aucun transporteur ne sera admis dans le hall d'exposition s'il n'est pas accompagné par l'exposant. Le débarcadère doit être libéré aussitôt la marchandise déchargée. Dans le cas contraire, tout véhicule pourrait être remorqué aux frais de son propriétaire. Aucune livraison payable à la réception ne sera acceptée.

Entreposage des caissons vides

L'entreposage des caissons vides est obligatoire et effectué par le personnel du Palais des Congrès. La direction de l'exposition fournira des étiquettes à apposer sur vos boites lorsqu'elles seront prêtes pour l'entreposage. Prenez note qu'aucun exposant n'aura accès à la zone d'entreposage pendant l'exposition. Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les caissons entreposés. **Rappel : Le service des incendies de la Ville interdit expressément l'entreposage de boites ou de caissons vides à l'intérieur ou à l'arrière du stand.**

Prix de vente

Le prix de vente doit être identique pour le même produit offert dans un autre établissement, soit à l'extérieur de l'événement, peu importe le moment de l'année. **Toute affiche portant les termes suivants est strictement interdite : vente, rabais, spécial du salon, Taxes incluses, spécial du dernier jour ou autres affiches semblables.**

Les commerçants doivent inscrire clairement le prix de vente total sur chaque article. La loi sur la protection du consommateur est très stricte à ce sujet. [Politique des prix de ventes](#)

Ignifugation (rendre ininflammable)

Pour toute information au sujet de l'ignifugation d'un stand ou d'un matériel, contactez François Bricout chez Scapin Ignifugation inc. au 514-343-9090, poste 233. Il peut également effectuer le travail. Le coût varie selon les matériaux et la superficie à ignifuger.

Présence dans le stand

Une sécurité générale de l'édifice est assurée par le Palais des Congrès, mais il est de la responsabilité des exposants de surveiller leur stand et matériel en permanence durant les heures d'ouverture du Salon et en tout temps durant le montage et le démontage. À noter que le matin, les portes ouvrent à 9 h 30 pour les exposants et que le soir, ceux-ci ont accès aux entrepôts 30 minutes après la fermeture. Il peut ainsi y avoir circulation dans la salle quelque temps après la fermeture, le temps de vider le hall. Aucun objet de valeur ou argent comptant ne doit être laissé sur place sans surveillance.

Montage et Démontage

Montage

IMPORTANT : Aucune installation ne sera permise si le contrat de location n'a pas été signé.

L'horaire d'ouverture du débarcadère est de 7 h à 23 h

Consignes en lien avec la CNESST et le contrat du Palais des Congrès :

- **Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis**
- **À l'exception des chiens-guides, aucun animal n'est admis à l'intérieur des Halls.**
- **Le règlement sur la protection des non-fumeurs du Palais des Congrès doit être respecté.**
- **Avoir un équipement de protection : gants, chaussures de travail fermées.**
- **Ne jamais s'appuyer, se tenir debout ou s'asseoir sur un équipement de manutention roulant.**

Le montage des stands commence le mardi 10 décembre à 7h et se poursuit le 11 décembre. Les stands doivent être prêts le 11 décembre à 21 h afin de procéder à la pose des tapis d'allée au nettoyage du site. À noter que le débarcadère fermera ses portes à 21 h le 11 décembre.

- **Mardi 10 décembre : Construction et décoration des stands**
- **Mercredi 11 décembre : Construction et décoration des stands**
- **Jeudi 12 décembre 10h : Ouverture du SMAQ**

À compter du 13 décembre, les exposants peuvent entrer dès 8 h 30, soit une heure et demie avant l'ouverture du Salon.

Stands réguliers et Lofts

L'exposant dispose de 30 minutes pour décharger son matériel. Les exposants peuvent utiliser l'entrée principale pendant la période de montage. Les charriots ou tout autre matériel de transport lourd ne sont pas admis dans les aires communes et publiques du Palais des congrès, y compris les ascenseurs publics et les escaliers mobiles.

Vitrines

Pour avoir accès à leur vitrine, les exposants doivent se présenter au bureau du promoteur le mercredi 11 décembre entre 9 h et 18 h. Une fois l'aménagement terminé, l'exposant doit demander à un responsable du bureau du promoteur de fermer la vitrine. Notez que celle-ci sera alors verrouillée pour toute la durée du Salon. Un temps d'attente est à prévoir au bureau du promoteur (premier arrivé, premier servi).

Démontage

Consignes en lien avec la CNESST et le contrat du Palais des Congrès :

- Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis
- À l'exception des chiens-guides, aucun animal n'est admis à l'intérieur des Halls.
- Le règlement sur la protection des non-fumeurs du Palais des Congrès doit être respecté.
- Avoir un équipement de protection : gants, chaussures de travail fermées.
- Ne jamais s'appuyer, se tenir debout ou s'asseoir sur un équipement de manutention roulant.

Stands réguliers

Par respect pour les visiteurs, le démontage, même partiel, des stands est strictement interdit avant l'heure de fermeture du Salon, soit 18 h le dimanche 22 décembre. Tout contrevenant à ce règlement pourra être privé de son droit de louer un stand au prochain Salon et se verra imposer une amende de 500.00\$.

Les procédures de sortie vous seront remises durant SMAQ. À la fermeture du Salon, les mesures de sécurité seront levées. Les exposants devront surveiller leur matériel, car le Salon n'assume aucune responsabilité en cas de vols ou de bris. Un délai d'environ 45 minutes à compter de l'heure officielle de fermeture est requis pour l'enlèvement des tapis d'allées. Durant cette période, aucun chariot n'est autorisé à circuler et aucun matériel ne pourra être sorti des entrepôts. Avant d'accéder au débarcadère avec un véhicule, votre matériel doit être rassemblé et prêt à être chargé. Les exposants sont fortement invités à apporter leur équipement de transport (chariot ou diable).

La sortie des marchandises doit s'effectuer avant 23 h 59. Les exposants sont responsables de prendre les arrangements nécessaires avec leur transporteur. Si vos effets peuvent être transportés sans l'aide de chariots, il vous sera possible de quitter les lieux par les portes de sortie de l'exposition. Les charriots bleus ou tout autre matériel de transport lourd ne sont pas admis dans les aires communes et publiques du Palais des congrès, y compris les ascenseurs publics et les escaliers mobiles.

À la fin des heures prévues pour le démontage, tout matériel non récupéré par l'exposant ou par son transporteur sera automatiquement pris en charge par la sécurité du Palais des Congrès.

Le site doit être entièrement libéré pour 23 h 59 le dimanche 22 décembre. SMAQ est en droit de se faire rembourser tout loyer additionnel (1 000 \$) pour chaque heure excédentaire et pour les articles laissés sur place par un exposant, après cette heure. Tout équipement non réclamé sera retourné aux frais de l'exposant.

Lofts

Pour les exposants qui participent dans les sections lofts, le démontage se fera en même temps que les stands réguliers.

Vitrines

Pour avoir accès à leur vitrine, les exposants doivent se présenter au bureau du promoteur lors du démontage, le dimanche 22 décembre entre 18 h 30 et 20 h. Un temps d'attente est à prévoir (premier arrivé, premier servi).

Normes exigées d'aménagement

L'exposant doit aménager à ses frais l'intérieur de l'espace loué. Les dimensions de l'espace et la réglementation complète sont inscrites dans le contrat.

Stands réguliers

- Recouvrement de sol obligatoire (tapis, carreaux, etc.).
- Murs rigides obligatoires : hauteur exigée de 8 pieds (2,4 m). Aucune signalisation, structure ou décor permis au-delà de cette hauteur.
- Les « stands en panneau textile » sont acceptés si les points ci-dessous sont respectés :
 - Le tissu doit être conforme aux normes (pas de vinyle ou de jute par exemple);
 - Le tissu doit être ignifugé;
 - Le tissu doit être tendu (non plissé) et fixé solidement de tous les côtés dans une structure rigide;
 - La structure, qui peut être visible ou non, doit être en bois ou en métal et conforme aux normes;
 - Les panneaux doivent avoir la hauteur exigée de 8 pieds;
 - Il ne doit pas y avoir d'espace entre le tissu et la structure;
 - Toutes les surfaces du stand, tant intérieures qu'extérieures, exposées à la vue du public doivent présenter une finition de qualité, à défaut de quoi SMAQ peut, aux frais de l'exposant, rendre conforme les surfaces qui ne répondent pas aux normes.
- Tout autre type de stand avec des rideaux ou des tentures sera refusé.
- Les tables drapées ne sont pas autorisées.
- Tout le matériel situé à l'intérieur des stands ne doit en aucun cas déborder dans les allées de circulation (tapis, mobilier, présentoir, support à vêtements, panier, chaise ou tabouret, etc.) – après deux avertissements écrits reçus pour un même événement, une facture sera émise à l'exposant.
- Il est interdit de construire son stand à la limite de l'espace et de faire la vente dans les allées.
- L'entreposage dans le stand ou à ces abords est strictement interdit par le service de prévention des incendies.

Les murs exposés à la vue du public doivent être finis des deux côtés. Les exposants sont responsables de l'application dans leur stand des normes instaurées par le Palais des Congrès concernant la réglementation du Service de sécurité des incendies de la Ville de Montréal (SSIM).

Un jeu de 3 pouces (7,5 cm) intérieur pour la construction de murs rigides afin de faciliter l'installation est à prévoir. Le stand doit être tenu dans un état de propreté, aux frais de l'exposant et conformément à toutes les ordonnances ou directives émanant de l'équipe du SMAQ ou d'autres services concernés. Aucun appareil audio ou vidéo, ni aucune autre installation sonore ne sont tolérés à moins d'approbation écrite du SMAQ. Servir ou vendre quelque nourriture, boisson, alcool, friandise ou autre est interdit sans l'autorisation du SMAQ.

Les exposants qui occupent des espaces contigus aux exposants qui louent des forfaits clés en main ne peuvent pas utiliser l'endos de ces murs. Une facture au tarif du forfait clés en main sera émise aux exposants utilisant l'endos des murs clé en main.

Plan des stands

Tous les exposants doivent remettre, pour approbation, un plan détaillé illustrant l'aménagement et la décoration de leur emplacement au moins 3 semaines avant la date d'entrée en montage. Aucun changement ne devra être effectué par l'exposant au plan d'aménagement, à l'étalage ou à la décoration une fois que le plan aura été approuvé. Une vérification sera faite sur place lors du montage.

Éclairage et électricité dans les stands

L'exposant a la responsabilité de couvrir ses besoins en éclairage dans son stand et de créer sa propre atmosphère. Aucune structure d'éclairage ne peut dépasser de plus de 6'' dans l'allée.

Une prise électrique de 1500 W est prévue pour chaque espace loué. Tout besoin additionnel doit être commandé à SMAQ. Notez que toute surcharge de courant est susceptible de faire sauter le circuit. Si tel est le cas, des frais seront facturés à l'exposant. Si une boîte d'alimentation électrique se trouve dans le stand de l'exposant, celui-ci doit la camoufler dans l'aménagement de son stand (par exemple sous une table ou derrière un comptoir). Il faut cependant qu'elle soit accessible à l'électricien en tout temps

Tout déplacement de la boîte d'alimentation à l'extérieur de l'espace loué entraînera des frais supplémentaires à l'exposant.

Lofts

- L'emplacement des modules est attribué par l'équipe du Salon.
- Hauteur maximum des présentoirs : 8 pieds (2,4 m).
- Les tissus doivent être ignifugés
- Toutes les surfaces, tant intérieures qu'extérieures, exposées à la vue du public doivent présenter une finition de qualité, à défaut de quoi SMAQ peut, aux frais de l'exposant, rendre conforme les surfaces qui ne répondent pas aux normes
- Les tables drapées ne sont pas autorisées.
- Tout le matériel situé à l'intérieur de l'espace prévu du loft ne doit en aucun cas déborder (mobilier, présentoir, support à vêtements, panier, etc.) – après 2 avertissements écrits reçus pour un même événement, une facture sera émise.
- L'entreposage dans le loft ou à ces abords est STRICTEMENT INTERDIT. L'équipe du SMAQ est en droit de déplacer le matériel.

Le mobilier doit être tenu dans un état de propreté, aux frais de l'exposant et conformément à toutes les ordonnances ou directives émanant de l'équipe du SMAQ ou d'autres services concernés. Aucun appareil audio ou vidéo, ni aucune autre installation sonore ne sont tolérés à moins d'approbation écrite de SMAQ. Servir ou vendre quelque nourriture, boisson, alcool, friandise ou autre est interdit sans l'autorisation de SMAQ.

Plan des lofts

Tous les exposants doivent remettre, pour approbation, un plan détaillé illustrant l'aménagement et la décoration de leur emplacement au moins 3 semaines avant la date d'entrée en montage. Aucun changement ne pourra être effectué par l'exposant au plan d'aménagement, à l'étalage ou à la décoration une fois que le plan aura été approuvé. Une vérification sera faite sur place lors du montage. L'exposant d'un stand loft s'engage à respecter les dimensions précisées sur son formulaire d'inscription. Si lors de la vérification des aménagements, SMAQ réalise que l'exposant utilise plus d'espace que prévu, un coût additionnel équivalent à 1,5 % du tarif pour chaque pied carré additionnel sera automatiquement facturé.

Éclairage et électricité dans les lofts

L'exposant a la responsabilité de couvrir ses besoins en éclairage dans son stand et de créer sa propre atmosphère. Une prise de 500 W est prévue pour chaque espace loué. Tout besoin additionnel doit être commandé directement à SMAQ. Notez que toute surcharge de courant est susceptible de faire sauter le circuit. Si tel est le cas, des frais seront facturés à l'exposant.

Vitrines

Les vitrines permettent à un artisan de participer à l'événement sans avoir à être présent physiquement. En plus de ses œuvres, l'exposant place sa carte d'affaires ou un carton invitant les visiteurs à obtenir ses coordonnées au kiosque d'information à l'intérieur de la vitrine.

Aucune vente sur place n'est permise. Les pièces exposées ne peuvent être retirées avant la fin du Salon.

L'aménagement intérieur de la vitrine et les éléments de décoration sont aux frais de l'exposant. L'exposant ne peut pas peindre la surface. L'accrochage se fait à l'aide de chaînettes ou de fils de nylon.

Éclairage et électricité dans une vitrine

Les vitrines sont munies de 2 lampes de 150 W encastrées dans le plafond. Aucun autre éclairage ne peut être ajouté pour des questions de sécurité.

Enseigne

L'exposant doit absolument identifier son stand, loft et vitrine par un affichage. S'il n'en a pas, il doit compléter le bon de commande : [manuel de l'exposant](#)

La dimension suggérée de l'enseigne dans les stands réguliers et les lofts est de 8 po X 24 po (20 cm X 60 cm). Le panneau dans les vitrines pourrait mesurer 3,5 po X 8 po (9 cm X 20 cm). Le lettrage doit être fait professionnellement. Le lettrage à main levée n'est pas permis.

Pour les vitrines, l'enseigne doit contenir le nom et les coordonnées de l'exposant, celui-ci n'étant pas sur place.

Location d'entrepôts- quantité limitée

Des espaces d'entreposage de 5 pi X 10 pi (1,5 m X 3 m) sont disponibles. La colocation est permise. Le coût est de \$160.00.

Horaire des entrepôts	
Montage :	de 9h à 19h
Lundi au vendredi :	de 8h30 à 20h30
samedi et dimanche :	de 8h30 à 18h30
Démontage 22 décembre :	de 8h30 à 19h

Location de forfaits clés en main

Un forfait clé en main inclut des murs, un tapis et un éclairage de base. Il y a différents types de murs : en velcro, lisse ou rainuré. Il est possible de commander seulement des murs en pieds linéaires.

Service GES Montréal

Le décorateur officiel du SMAQ est GES Montréal. Les exposants ont la possibilité de louer du mobilier ou une enseigne auprès de GES. Il est également possible de demander les services de main-d'œuvre pour installer votre stand et d'autres services.

Information : 514 367-4848 ou 1 877 399-3976 | [GES](#)

Assurance

Les exposants qui désirent s'assurer pour leurs biens ainsi que pour la responsabilité civile pour la durée du Salon peuvent contacter Mireille Poirier de la compagnie Assurart au 514 382-9357, poste 228. L'entreprise est partenaire de SMAQ et assure déjà plusieurs membres du Conseil des métiers d'art du Québec.

Nettoyage du stand

Chaque exposant est responsable du nettoyage de son stand qui doit toujours se faire en dehors des heures d'ouverture au public. Tous les déchets, boîtes vides et autres doivent être déposés dans les allées, le soir après la fermeture du SMAQ. La cueillette se fait pendant la nuit seulement.

Sécurité et nettoyage en kiosque : Palais des Congrès

Ni la direction de l'exposition ni le Palais des congrès ne pourront être tenus responsables des vols ou dommages causés à la marchandise ou aux biens des exposants pendant toute la durée de l'évènement, incluant le montage et le démontage, ni pour des blessures causées aux exposants ou à ses représentants

Le site est sécurisé durant la nuit. Cependant, les exposants doivent surveiller leur stand en permanence durant l'évènement et durant le montage et démontage. Ceux qui le désirent peuvent obtenir des services de sécurité supplémentaires dans leur kiosque. Ils doivent remplir le formulaire approprié et le faire parvenir avec le paiement (carte de crédit) au plus tard 7 jours ouvrables avant le premier jour de l'entrée officielle du Salon.

Télécommunications

Le WiFi n'est pas offert gratuitement au Palais des Congrès. Les commandes doivent être faite via le bon de commande SMAQ

Transporteur officiel et entreposage

North American Logistics est le transporteur officiel du Salon. Il offre aussi le service d'entreposage de marchandise avant l'événement en plus d'être le courtier en douanes officiel de SMAQ.

Information : 514-868-6650 ou 1-877-332-8987 | www.nalsi.com

Traiteur : CAPITAL TRAITEUR

Capital Traiteur détient l'exclusivité pour toute nourriture et boisson alcoolisée dans le hall d'exposition. Toute livraison (provenant de fournisseurs externes) de nourriture/boissons dans les halls d'exposition est interdite. Pour info :

Salon des exposants, cuisine et vestiaire

Le salon des exposants est un espace calme avec fauteuils, tables basses et vestiaires. Une cuisine adjacente est également mise à la disposition des exposants et de leur personnel avec tables, chaises, micro-ondes, réfrigérateurs, minifours, machine à café, eau courante et distributeurs d'eau de source.

Aucun contrôle de circulation ou de service de sécurité n'est prévu dans cette salle. SMAQ ne peut être tenu responsable de la perte ou de vol de tout vêtement ou objet laissé sans surveillance à cet endroit.

Ignifugation (rendre ininflammable)

Pour toute information au sujet de l'ignifugation d'un stand ou d'un matériel, contactez François Bricout chez Scapin Ignifugation inc. au 514 343-9090, poste 233. Il prodiguera conseil ou effectuera l'ignifugation du stand ou matériel. Le coût varie selon les matériaux et la superficie à ignifuger.

Bureau de poste

Il y a un bureau de poste à l'intérieur du Palais des Congrès

➤ **Adresse** : 157 Rue Saint-Antoine O, Montréal, QC H2Y 1L0

Stationnement

Vous pouvez utiliser les stationnements suivants pour y garer votre voiture.

Stationnement Viger - Palais des congrès de Montréal Hauteur libre : 5'11" (1,81m)

1025, rue Chenneville

Stationnement Quartier International Hauteur libre : 6'7" (2 m)

249, rue Saint-Antoine Ouest

Consultez la liste des [Stationnements dans le Vieux-Montréal](#) et les environs pour plus d'options.

Plan d'accès - Palais des congrès de Montréal

